

REPUBLIQUE DU CONGO



**MINISTRE DU TOURISME
ET DE L'ENVIRONNEMENT**



**PROGRAMME DES NATIONS UNIES
POUR LE DEVELOPPEMENT (PNUD)**

Document de synthèse du PNAE- Congo

VOLUME III

FICHES DES PROJETS

Liste des sigles et acronymes

Glossaire

Table des matières	
INTRODUCTION Contexte et justification Méthodologie	
CHAPITRE I. LISTES DES PROJETS EN COURS ET A VENIR 1.1. Les projets spécifiques adossés sur le PNAE 1.2. Les projets d'adaptation adossé sur la Stratégie et plan d'Adaptation au Changement Climatique (SPACC)	
CHAPITRE II. LES FICHES DETAILLEES DES PROJETS 2.1. Les projets d'adaptation adossé sur la Stratégie et plan d'Adaptation au Changement Climatique (SPACC) 2.2. Les projets spécifiques adossés sur le PNAE	
CHAPITRE III. LE PLAN D'INVESTISSEMENT DU PNAE 3.1. Plan d'investissement des projets de la SPACC 3.2. Plan d'investissement des projets spécifiques adossés sur le PNAE	
CONCLUSION	

ANNEXES	92
Annexe 1 COMPOSITION DE LA SOUS COMMISSION FICHES DE PROJET	93
ANNEXE 2 : BIBLIOGRAPHIE	96

INTRODUCTION

Contexte et justification

Le Plan National d'action environnemental PNAE du Congo a été élaboré en 1994 et adopté en 1996.

Il a permis au Congo de se doter d'un cadre politique approprié et des stratégies sectorielles adaptées pour une gestion rationnelle du milieu environnemental national.

L'objectif du PNAE a consisté à définir et développer de manière systématique, rigoureuse et globale :

- la stratégie ainsi que la politique globale et cohérente pour une gestion rationnelle de l'environnement ;
- les stratégies sectorielles ;
- les programmes d'action et des projets à soumettre aux bailleurs de fonds

Le PNAE est mis en œuvre par le Ministère en charge de l'Environnement et les autres Ministères sectoriels. Il comprend trois volumes :

- état des lieux et le diagnostic de l'environnement congolais ;
- stratégies sectorielles ;
- projets inscrits dans le cadre du PNAE.

Dix-huit ans (18) après son adoption, une évaluation s'est avérée nécessaire pour apprécier l'état de sa mise en œuvre. Le présent rapport fait l'évaluation du niveau de mise en œuvre des projets inscrits dans le volume III du PNAE et propose des nouvelles fiches de projets tout en tenant compte des thématiques émergentes.

Le volume III du PNAE comprenait 07 programmes déclinés en 39 fiches de projets, à savoir :

- Programme 1 : Cadre Institutionnel de l'Environnement : 04 Fiches de projets ;
- Programme 2 : Programme National d'Action Educative, de Sensibilisation et de Formation relatives à l'Environnement : 11 Fiches de projets ;
- Programme 3 : Santé et Environnement : 04 Fiches de projets ;
- Programme 4 : Urbanisation et Environnement : 06 Fiches de projets;
- Programme 5 : Energie et Environnement : 02 Fiches de projets ;
- Programme 6 : Environnement et Développement rural : 05 Fiches de projets;
- Programme 7 : Promotion de Recherche en matière d'Environnement : 07 Fiches de projets.

Après évaluation, 24 fiches de projets ont été formulées.

Trois principales parties, constituent la structure de ce rapport :

- Le chapitre I présente la liste des projets adossés sur le PNAE et la SPACC;

- Le chapitre II présente les fiches détaillées des projets adossés sur le PNAE et la SPACC;
- Le chapitre III présente les plans d'investissement des projets PNAE et SPACC

METHODOLOGIE

La méthodologie de travail a consisté à :

- 1) **Exploiter les documents disponibles sur les initiatives et projets passés, en cours e à venir :**
- 2) **Réaliser des enquêtes de terrains** aussi bien à Brazzaville que dans certains départements ciblés en pleine expansion économique ou plus exposés aux défis environnementaux.
- 3) **Collecter les données pertinentes** auprès des parties prenantes directes et / ou indirectes à la gestion environnementale.
- 4) Evaluer la pertinence et le niveau d'exécution des projets assortis d'un rapport.
- 5) Procéder sur la base des résultats de l'évaluation à l'élaboration d'un Draft avancé du Volume III, Fiches des projets

CHAPITRE I

LISTES DES PROJETS

1. LISTE DES PROJETS FORMULES

1.1. LISTES DES PROJETS SPECIFIQUES ADOSES SUR LE PNAE

Au total vingt et trois (23) projets ont été formulés et répartis dans sept (7) programmes

PROGRAMME 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ENVIRONNEMENT
Projet 1 : Harmonisation du cadre juridique de l'environnement
Projet 2 : Implantation du système de gestion axée sur les résultats (GAR) dans l'administration de l'environnement
Projet 3 : Elaboration du cadre de gestion environnemental et social
Projet 4 : Refonte du cadre institutionnel de l'environnement
Projet 5 : Sensibilisation des populations et renforcement des capacités des acteurs sur l'accès et le partage juste équitable des avantages (APA) des ressources de biodiversité
Projet 6 : Création du centre inventaire des gaz à effet de serre (CIGES)
Projet 7 : Mise en place d'une police environnementale
Projet 8 : Mise en place de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)
PROGRAMME 2 : EDUCATION, SENSIBILISATION ET FORMATION RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT
Projet 9 : Campagne nationale d'éducation environnementale
Projet 10 : Sensibilisation et vulgarisation de la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones
PROGRAMME 3: SANTE ET ENVIRONNEMENT
Projet 11 : Création d'une société nationale de vidange des fosses sceptiques
Projet 12 : Centre de collecte et de traitement des ordures
Projet 13 Traitement des eaux usées
Projet 14 : Traitement des déchets et des eaux usées des hôpitaux
Projet 15 : Sensibilisation du genre sur la gestion durable de l'environnement.
PROGRAMME 4 : URBANISME ET ENVIRONNEMENT
Projet 16 : Renforcement des capacités des populations sur l'atténuation, l'adaptation et la résilience aux effets des changements climatiques
Projet 17 : Renforcement des capacités du genre dans les initiatives d'adaptation aux changements climatiques
Projet 18 : Stratégie et plan d'action de prévention et d'atténuation de l'érosion hydrique dans les principales villes du Congo
PROGRAMME 5 : ENERGIE ET ENVIRONNEMENT
Projet 19 : Plan énergie domestique en milieu urbain
PROGRAMME 6: AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT
Projet 20 : sensibilisation sur le droit à l'alimentation adéquate
Projet 21 : Promotion de la domestication des principaux PFNL

PROGRAMME 7: PROMOTION DE LA RECHERCHE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT

Projet 22 : Vulgarisation des techniques agro forestières en milieu rural

Projet 23 : Mise en place du cadre juridique sur la biosécurité

1.2. LISTES DES PROJETS D'ADAPTATION ADOSES A LA SPACC DANS LE PNAE

Les tableaux ci-dessous présentent la liste des projets retenus. Y sont listés les 19 projets identifiés lors du processus d'élaboration de la CPDN et de révision du PNAE. Ces projets comprennent : 5 projets transversaux et 14 projets sectoriels. Ces projets s'échelonnent sur l'ensemble de la durée du plan, de 2017 à 2021. L'objectif est de faciliter le travail des Ministères sectoriels, leurs partenaires techniques et financiers pour choisir des projets à formuler, financer et mettre en œuvre. Les fiches détaillées de ces projets sont présentées dans le plan d'investissement.

PROJETS TRANSVERSAUX	BUDGET ESTIMATIF (en Euros)
Projet 1 : Mise en place d'un système d'observation, de gestion des informations et d'alerte sur les risques climatiques	2 millions
Projet 2 : Elaboration du plan National d'intervention au Congo et opérationnalisation du fonds d'urgence	2 millions
Projet 3 : Prise en compte des risques climatiques dans l'actualisation du Plan d'Affectation des Terres	2 millions
Projet 4 : Sensibilisation de la population, des professionnels, des administrations et des décideurs sur les effets des changements climatiques et sur les mesures à prendre	2 millions
Projet 5 : Protection du littoral contre les effets des changements climatiques	10 millions
TOTAL BUDGET (Projet transversaux)	18 millions
PROJETS SECTORIELS	BUDGET ESTIMATIF (en Euros)
Projet 6 : Éducation, formation professionnelle et renforcement des capacités sur le changement climatique	5 millions
Projet 7 : Adaptation des référentiels techniques de construction des infrastructures aux effets des changements climatiques	2 millions
Projet 8 : Réduction de la vulnérabilité des populations urbaines aux effets des changements climatiques	2 millions
Projet 9 : Amélioration de la gouvernance foncière locale en réponse aux changements climatiques.	2 millions
Projet 10 : Adaptation de la politique nationale genre et réduction de leur vulnérabilité au changement climatique	2 millions
Projet 11 : Changements climatiques et gestion intégrée de déchets	10 millions

Projet 12 : Diversification de l'offre énergétique dans un contexte de changement climatique	20 millions
Projet 13 : Renforcement et sécurisation de l'accès aux ressources en eau et aux services d'assainissement dans un contexte de changement climatique	8 millions
Projet 14 : Renforcement des capacités d'adaptation du système de santé nationale face aux changements climatiques	5 millions
Projet 15 : Prise des changements climatiques dans le développement des activités touristiques et artisanales	5 millions
Projet 16 : Développement d'une agriculture intégrée et résiliente face aux effets des changements climatiques	8 millions
Projet 17 : Réduction des effets des changements climatiques sur le secteur halieutique	5 millions
Projet 18 : Réduction de la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques au Congo	8 millions
Projet 19 : Prise en compte du changement climatique dans le développement des industries au Congo	5 millions
TOTAL BUDGET	87 millions
Montant global des investissements estimés	105 millions

CHAPITRE II

FICHES DETAILLES DES PROJETS

2. FICHES DETAILLEES DES PROJETS

2.1. Les projets d'adaptation adossé sur la Stratégie et plan d'Adaptation au Changement Climatique (SPACC)

2.1..1 Fiches Projets Transversaux

5 projets transversaux ont été formulés pour un montant total de 18 millions d'Euros. Ces cinq projets répondent aux axes stratégiques définis par la stratégie de la SPACC.

LES PROJETS TRANVERSAUX Budget estimatif : 19 millions d'Euros

Projet 1 : Mise en place d'un système d'observation, de gestion des Informations et d'alerte sur les risques climatiques en République du Congo

Justification du projet :

Au Congo, les changements climatiques se manifestent entre autres par des inondations, des sécheresses de plus en plus récurrentes et catastrophiques, des vents violents, et de la brume sèche. Ils affectent l'ensemble des secteurs du pays. Le caractère de plus en plus brutal de ces aléas est surprenant pour les communautés et les décideurs, qui se retrouvent bien souvent démunis. L'absence de prévision de ces aléas augmente la vulnérabilité du pays. Le système d'observation climatique est en nette dégradation : sur 38 stations météorologiques fonctionnelles, 8 stations seulement fonctionnaient en 2014. La prévision météorologique à l'échelle du pays et le système d'alerte sont inexistants, ce qui contribue à amplifier les dommages parfois observés. Par ailleurs, les connaissances sur les changements climatiques ne sont pas assez structurées (d'après l'étude d'analyse des parties prenantes et évaluation des capacités d'adaptation aux CC), et mériteraient donc une meilleure organisation afin d'être mieux diffusées et utilisées par les acteurs économiques et sociaux du Congo. Face à ce manque structurel dans le pays, les agro-industries comme SARIS, ATAMA et les institutions de recherche disposent de réseaux d'observation météorologiques propres qui leur fournissent un certain nombre d'informations sur certains paramètres climatiques.

Un partenariat public-privée pour assurer la consolidation et la coordination de ces observations permettrait de construire un système d'alerte et ainsi faire bénéficier au plus grand nombre de meilleures capacités d'adaptation.

Ainsi, l'objectif de ce projet est de tirer profit de tout le potentiel de réseau de stations existantes et de réhabiliter celles qui sont défectueuses pour mettre en place un système d'observation et d'information climatique appropriée au niveau national et au niveau de chaque zone agro écologique.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 1

Pilote de l'action : Ministère en charge des transports (Mise en place d'un système d'observation), Ministère en charge de l'administration du territoire (Alerte), MEFDDE (gestion des informations)

Partenaires : ASECNA, secteur privé Ministères sectoriels (MRSIT, MES, MAEP), Maries, Communautés, urbaines, média
Objectif global du projet Améliorer la collectes des données climatiques, météorologiques et hydrologiques et organiser leur diffusion et leur appropriation auprès des acteurs du pays afin qu'ils puissent s'adapter aux changements climatiques
Objectifs spécifiques du projet <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un système optimal de collecte d'information climatique et hydrologique opérationnel et efficace au niveau de chaque zone agro écologique. • Vulgariser les connaissances climatiques, météorologiques et hydrologiques au Congo à des fins d'adaptation au changement climatique
Indicateurs d'atteinte des résultats <ul style="list-style-type: none"> • Nombre de stations météorologiques et hydrologiques fonctionnelles (au moins une dans chaque département) • Nombre d'articles scientifiques et de rapports ou de communications sur les évènements climatiques futurs et sur leurs dommages associés. • Existence d'un système de prévision météorologique et hydrologique • Existence de magazine, journaux, des émissions radio ou télévision spécialisées dans la diffusion de l'information climatique (bulletins météo) • Existence des relais régionaux, départementaux, communaux et locaux (quartiers ou village) de l'alerte • Existence d'une base de données centralisée et accessible à tous Nombre de personnel formés/recyclés disponible.
Risques pouvant entraver le fonctionnement du projet <ul style="list-style-type: none"> • Absence et/ou interruption de financement • Difficultés de coopération entre secteur privé et public • Évènement climatique extrême et exceptionnel • Incompréhension des rôles et responsabilités des parties prenantes
Durée - Calendrier Projet de 5 ans : 2017-2021
Budget : 2 millions d'euros
Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs PNUD, etc. (voir étude sur les options de financement de l'adaptation)

Projet 2 : Elaboration d'un plan National d'intervention au Congo et opérationnalisation du fonds d'urgence

Justification du projet :

La fréquence de plus en plus élevée d'événements climatiques extrêmes (inondations, glissement de terrain, vents violents, sécheresses), et leurs impacts sur les hommes et les écosystèmes sont de plus en plus préoccupants. Or il a été observé qu'en cas de catastrophes, les interventions sur le terrain initiées par les bénévoles, les ONG et même par les pompiers et les forces de maintien l'ordre sont à la fois tardives et désordonnées. L'absence d'intégration des aspects climatiques dans un plan de contingence augmente la vulnérabilité du pays aux changements climatiques.

<p>Par ailleurs, ces interventions sont également confrontées au manque de moyens financiers, matériels et logistiques appropriés. Lors de catastrophes climatiques, le saupoudrage des moyens et des actions limite fortement la capacité d'absorption des aléas climatiques du pays. Ainsi, l'objectif de ce projet est de renforcer le plan d'intervention autour de la Direction de la Protection civile du Ministère en charge de l'intérieur.</p>
<p>Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 4</p>
<p>Pilote de l'action : Direction de la Protection civile du MID en collaboration avec le MASSAH MEFDDE et MFB.</p> <p>Partenaires : Ministères sectoriels, Préfecture, collectivités locales, mairies, communautés urbaines, chefs traditionnels, parlementaires, les religieux.</p>
<p>Objectif global du projet</p> <p>Améliorer la résilience aux changements climatiques du Congo en renforçant et en actualisant le plan National d'intervention et par l'opérationnalisation du fonds d'urgence</p>
<p>Objectifs spécifiques du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le plan National de contingence - Appui aux institutions en charge de la gestion des catastrophes à travers l'opérationnalisation du fond d'urgence
<p>Indicateurs d'atteinte des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Existence d'un plan de contingence national opérationnel d'urgence pour chaque Département - Capacités des Comités Mixte de Crise communaux et départementaux améliorées - Temps de réaction en cas de crise amélioré - Fonds d'urgence opérationnel - Disponibilité des fonds
<p>Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de financement - Conflit d'intérêts - Problème de gouvernance
<p>Durée – Calendrier : Projet de 4 ans : 2017-2020</p>
<p>Budget : 2 millions d'euros</p> <p>Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.</p>
<p>Projet 3 : Prise en compte des risques climatiques dans l'élaboration du Plan d'Affectation des Terres</p>
<p>Justification du projet :</p> <p>Les risques climatiques obligent les populations rurales à rechercher les points d'eau pour les cultures de subsistance ou pour la nourriture du bétail. Parfois elles n'hésitent pas à envahir les aires protégées, ce qui est à l'origine de multiples conflits agro-sylvo-pastoraux. Cette situation est aggravée par l'accaparement des terres par certaines élites qui pourtant ne les mettent pas en valeur, multipliant ainsi les situations de paysans sans terre. Il est urgent de élaborer les plans d'affectation des terres en vue d'une meilleure gestion de ces espaces.</p>
<p>Cohérence avec la stratégie de la SPACC:: Axe stratégique 4</p>
<p>Pilote de l'action : Ministère affaires foncières, MATGT, MEFEDDE, Partenaires : Ministères sectoriels, Préfecture, collectivités locales, mairies, communautés urbaines, chefs</p>

traditionnels, parlementaires, les religieux.
<p>Objectif global du projet</p> <p>Améliorer la résilience des populations aux effets du changement climatique en les intégrant dans les Plans d'Affectation des Terres</p>
<p>Objectifs spécifiques du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Élaborer un plan d'affectation des terres au niveau national
<p>Indicateurs d'atteinte des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre et qualité des cartes d'occupations des sols à diverses échelles - Existence d'une évaluation des besoins futurs en terres suivant les grandes utilisations - Diffusion par au moins deux canaux du schéma directeur d'aménagement national et des zones - Nombre de plans de zonage au niveau national (aires protégées, concession forestières, terrains de parcours, etc.), des zones agro écologiques, des régions et des communes
<p>Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de financement - Conflit d'intérêts
<p>Durée – Calendrier : Projet de 5 ans : 2017-2021</p>
<p>Budget : 3 millions d'euros</p>
<p>Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.</p>
<p>Projet 4 : Sensibilisation de la population, des professionnels, des administrations et des décideurs sur les effets des changements climatiques et sur les mesures à prendre</p>
<p>Justification du projet :</p> <p>Les enquêtes terrain et les consultations menées pendant le processus PNACC ont montré que la grande majorité des populations et des décideurs sont encore ignorante des questions de changements climatiques. Cette faiblesse ne permet pas de minimiser les impacts lors des événements climatiques extrêmes ni de savoir ce qu'il faut faire en cas de risques climatiques.</p> <p>La situation semble plus préoccupante dans le monde rural en raison de la limitation de l'accès à l'information. La sensibilisation sur les changements climatiques s'impose donc comme une action prioritaire de la SPACC.</p>
<p>Cohérence avec la stratégie de la SPACC:: Axe stratégique 1, 2, 3 et 4</p>
<p>Pilote de l'action : MEFDDE</p>
<p>Partenaires : Ministères sectoriels, Préfecture, collectivités locales, mairies, communautés urbaines, chefs traditionnels, parlementaires, les religieux.</p>
<p>Objectif global du projet</p> <p>Sensibiliser les acteurs (autorités locales et nationales) et les populations camerounaises en vue d'améliorer leur résilience aux effets du changement climatique</p>
<p>Objectifs spécifiques du projet</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mettre à jour la stratégie de communication sur le changement climatique pour informer le grand public

<p>2. Diffuser les bonnes pratiques d'adaptation à mettre en œuvre</p> <p>3. Sensibiliser les élus aux changements climatiques et à la prise de décision pour améliorer la résilience de leurs territoires</p>
<p>Indicateurs d'atteinte des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de supports produits pour la sensibilisation aux changements climatiques (dépliants, documentaires, spots, communiqués, sites Web) - Nombre de personnes sensibilisées - Nombre de séminaires de sensibilisation organisés - Nombre d'organes de liaison spécialisés sur le Changements climatiques (bulletins d'information, magazine, journaux) à bonne fréquence - Nombre des émissions radio ou télévision spécialisées dans la diffusion de l'information climatique
<p>Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Absence de financement - Interruption de financement - Évènement climatique extrême et exceptionnel ou Insécurité
<p>Durée – Calendrier : Projet de 4 ans : 2017-2020</p>
<p>Budget : 2 millions d'euros</p>
<p>Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.</p>

<p>Projet 5 : Protection du littoral contre les effets des changements climatiques</p>
<p>Justification du projet :</p> <p>La variabilité climatique soumet les côtes camerounaises à des phénomènes d'érosion côtière, engendrant la destruction des habitations et des infrastructures. Les taux de recul de la ligne de côte observés varient selon les situations et les processus en jeu. Par ailleurs, la hausse constatée du niveau de la mer et la variation des débits des cours d'eau pourraient aussi entraîner des intrusions salines dans les rivières, les nappes phréatiques et les sols. Ces processus pourraient également engendrer la dégradation des restes de mangroves ayant échappé à la pression humaine (urbanisation, recherche de bois de chauffe, agriculture). Dès lors, il devient nécessaire de réduire les causes humaines et de prévenir certaines conséquences des causes naturelles par la mise en œuvre d'un programme de protection du littoral.</p>
<p>Cohérence avec la stratégie de la SPACC:: Axe stratégique 2</p>
<p>Pilote de l'action : MEFDDE</p>
<p>Partenaires : Ministères sectoriels, Préfecture, collectivités locales, mairies, communautés urbaines, chefs traditionnels, parlementaires, les religieux.</p>
<p>Objectif global du projet</p> <p>Prendre en compte de l'élévation du niveau de la mer dans l'aménagement du littoral</p>
<p>Objectifs spécifiques du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir des techniques adaptées à la protection du trait de côte - Sensibiliser les populations côtières à la protection du rivage - Veiller à l'application de la réglementation en vigueur relative à l'occupation de la

<p>zone côtière</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les capacités en matière de protection et de restauration des mangroves.
<p>Indicateurs d'atteinte des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Longueur du trait de côte protégé contre l'érosion, - Proportion de la zone côtière règlementée au plan de l'occupation et de l'utilisation des sols, - Nombre de permis de bâtir octroyé dans la zone côtière - Superficie de mangroves restaurées - Nombre de personnes sensibilisées
<p>Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Manque de financement - Tolérance administrative - Réticence aux changements de comportements
<p>Durée – Calendrier : Projet de 4 ans : 2017-2020</p>
<p>Budget : 10 millions d'euros</p>
<p>Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.</p>

<p>LES PROJETS SECTORIELS Budget estimatif : 87 millions d'euros</p>
<p>Projet 6 : Éducation, formation professionnelle et renforcement des capacités sur le changement climatique</p>
<p>Justification du projet :</p> <p>Bien que les problématiques et les thèmes du développement durable soient d'ores et déjà présents dans les programmes d'enseignement, les problématiques ayant trait aux changements climatiques ne sont pas inscrites dans les programmes d'éducation au secondaire. En outre la recherche dans ce domaine n'est pas systématique en dehors des organismes de recherche internationaux. Enfin, la gestion des connaissances sur les changements climatiques est encore embryonnaire. L'arrimage de ces documents de politique aux mécanismes internationaux de lutte contre les changements climatiques est pénible et accuse un grand retard parfois à cause de la faible maîtrise du dossier par ceux qui en ont la charge.</p>
<p>Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 1, 2, 3 et 4</p>
<p>Pilote de l'action : MES, MEFDDE</p>
<p>Partenaires : Ministères sectoriels, Préfecture, collectivités locales, mairies, communautés urbaines, parlementaires, les religieux.</p>
<p>Objectif global du projet</p> <p>Former les apprenants des établissements scolaires et des universités ainsi que les cadres des structures publiques et privées sur les questions relatives au changement climatique.</p>
<p>Objectifs spécifiques du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Introduire les questions de changements climatiques dans les programmes scolaires - Créer et ou renforcer des options de formation aux changements climatiques dans des établissements existants - Offrir des stages de perfectionnement aux formateurs et spécialistes nationaux des changements climatiques

- Renforcer les capacités des cadres et agents des services publics et privés au changement climatique
- Créer des Laboratoires de recherche en CC.

Indicateurs d'atteinte des résultats

- Disponibilité des programmes de formations et des manuels sur le CC dans les institutions concernées
- Nombre de manuels de formation produits à chaque niveau
- Nombre de cadres spécialisés formés/recyclés
- Nombre de cadres et spécialistes nationaux formés et recyclés
- Nombre d'enseignants supérieurs spécialisés dans le CC
- Nombre d'ateliers de renforcement de capacités organisés
- Nombre d'enseignants d'université ayant bénéficié des stages de perfectionnement
- Nombre d'universités et d'institutions disposant des spécialisations en changements

Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme

- Absence de financement
- Interruption de financement
- Conflit d'intérêt
- Conflits de compétences
- Querelles de leadership

Durée – Calendrier : Projet de 5 ans : 2017-2021

Budget : 5 millions d'euros

Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

19 projets sectoriels ont été formulés pour un montant total de 87 millions d'euros. Ces cinq projets répondent aux axes stratégiques définis par la stratégie de la SPACC.

Projet 7 : Adaptation des référentiels techniques de construction des infrastructures aux effets des changements climatiques

Justification du projet :

Le changement climatique aura un impact sur les infrastructures dans tout le pays en raison de la large gamme et répartition des risques, y compris l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la fréquence et la gravité des ondes de tempête, l'augmentation des inondations associées à des événements de fortes précipitations et des vents violents ; l'aggravation de la sécheresse. En outre, si les impacts du changement climatique vont provoquer la réduction du PIB national comme prévu, cela peut provoquer la diminution des financements disponibles à la construction et la rénovation des infrastructures. Les opérations d'entretien routier vont permettre, à l'horizon de la stratégie, d'améliorer nettement le niveau de service (55% du réseau en bon état), grâce à la mise en place d'une stratégie pertinente d'intervention. Les priorités d'intervention concerneront l'accompagnement des grands projets industriels et agro-pastoraux, les corridors régionaux (transafricaine, corridors nord-sud, réseau CEMAC) et le réseau des routes nationales. Une approche

multimodale sera systématiquement privilégiée, afin de bâtir à moindre coût un réseau de transport intégré, performant, quadrillant tout l'espace national et résolument ouvert vers

les pays voisins. Le Gouvernement mettra l'accent sur l'aménagement de nouvelles infrastructures portuaires et ferroviaires qui accompagneront les projets prioritaires porteurs de croissance.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : MTP

Partenaires : Ministères sectoriels

Objectif global du projet

Adapter les référentiels techniques de construction et d'entretien des infrastructures aux effets possibles des changements climatiques.

Objectifs spécifiques du projet

- Élaborer une méthodologie harmonisée pour réaliser les diagnostics de vulnérabilité des infrastructures aux changements climatiques
- Modifier les référentiels techniques et l'ingénierie de construction en les adaptant au contexte de changement climatique
- Renforcer les capacités du BCBTP dans le contrôle de la qualité des matériaux de construction, qu'ils soient importés ou produits localement
- Renforcer les dispositifs de contrôle et de suivi de l'exécution des travaux de construction

Indicateurs d'atteinte des résultats

- Méthodologie harmonisée disponible sur la réalisation des diagnostics de vulnérabilités des infrastructures
- Nombre de référentiels techniques actualisés
- Plan de communication mis en œuvre
- Capacités du BCBTP renforcées
- Capacités des missions de contrôle de l'exécution des infrastructures renforcées

Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme

- Absence de financement
- Interruption de financement
- Conflit d'intérêt
- Conflits de compétences
- Querelles de leadership

Durée – Calendrier : Projet de 3 ans : 2017-2019

Budget : 2 millions d'euros

Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 8 : Réduction de la vulnérabilité des populations urbaines aux effets des changements climatiques

Justification du projet :

L'activité des villes est aujourd'hui identifiée comme l'un des moteurs du développement économique national. La ville participe en effet à hauteur de 55% au PNB et abrite plus de 50% de la population. Le Congo connaît une urbanisation rapide, avec plus de 54% de la population vivant en milieu urbain en 2010. Toutefois, la question des logements et de la fourniture des infrastructures essentielles se posent avec acuité tant en zone urbaine

compte tenu de la pauvreté des populations. Il faut y ajouter la précarité des logements. Le changement climatique aura un impact économique sur les logements dans tout le pays en raison de la large gamme et répartition des risques, y compris l'élévation du niveau de la mer, l'augmentation de la fréquence et la gravité des ondes de tempête, l'augmentation des inondations associées à des événements de fortes précipitations et des vents violents ; l'aggravation de la sécheresse. En outre, si les impacts du changement climatique vont provoquer la réduction du PIB national comme prévu, cela peut provoquer la diminution des financements disponibles à la construction et la rénovation de logements. Dès lors, il s'agit non seulement de maîtriser le développement des villes (taux d'urbanisation de 57,3% en 2020) et d'en faire des centres de production et de consommation nécessaires à l'essor du secteur industriel, mais également de promouvoir l'émergence des agglomérations périphériques, le développement des villes moyennes ou secondaires capables de structurer les activités économiques dans l'espace urbain et de concourir au développement des zones rurales environnantes. Il est nécessaire de réduire la vulnérabilité des populations urbaines aux effets des changements climatiques par la mise en œuvre d'outils réglementaires et opérationnels appropriés..

Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : MCUH

Partenaires : Ministères sectoriels

Objectif global du projet

Améliorer la résilience des populations urbaines aux effets des changements climatiques

- Actualiser les documents de planification urbaine en tenant compte des effets des changements climatiques
- Élaborer des plans d'action d'adaptation aux changements climatiques pour les zones urbaines, en particulier celles plus exposées aux risques climatiques et les intégrer aux plans de développement
 - locaux (PDL)
- Actualiser les normes techniques de construction d'habitat en tenant compte des effets des changements climatiques
- Sensibiliser et former les populations urbaines sur la nécessité du respect des prescriptions et normes de construction en milieu urbain
- Promouvoir les logements sociaux et les matériaux locaux adaptés
- Mettre en place un système d'information rapide en cas de catastrophes en milieu urbain
- Aider les collectivités à réduire la vulnérabilité grâce à une
 - planification participative de l'utilisation des terres et des logements

Indicateurs d'atteinte des résultats

- Nombre de documents de planification urbaine tenant compte des changements climatiques élaborés
- Nombre de référentiels techniques révisés ou élaborés
- Pourcentage de constructions adaptées au CC
- Taux d'accès au crédit foncier/ crédit habitat
- Nombre de villes disposant des systèmes d'intervention rapide en cas de catastrophes

Manque de financement Faible adhésion des populations
Durée – Calendrier : Projet de 5 ans : 2017-2021
Budget : 2 millions d'euros Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.
Projet 9 : Amélioration de la gouvernance foncière locale en réponse aux changements climatiques
Justification du projet : Le foncier est au cœur de l'adaptation aux changements climatiques dans la mesure où la terre est le support de développement des activités de production et de certaines mesures d'adaptation (plantations d'arbres, protection des périmètres de captage des eaux). L'insécurité foncière liée tant à la forte pression démographique, à la dégradation des terres arables dans certaines régions du pays, qu'aux inégalités dans l'accès à la terre exacerbe la vulnérabilité de certaines catégories sociales aux effets néfastes des changements climatiques, amplifiant des risques de conflits sociaux. La dégradation progressive des terres, consécutives aux changements climatiques privent les communautés d'un important facteur de production. La baisse de la productivité des terres accentue les risques d'insécurité alimentaire et les rivalités entre groupes sociaux dans l'utilisation de l'espace. En l'absence d'un plan de zonage précisant les formes d'occupation et d'utilisation des sols, il manque de lisibilité et d'équité sociale dans la gouvernance foncière au Congo. La mise en œuvre des initiatives communautaires de gestion durable des ressources est plombée par l'absence de réserves foncières. Dans un tel contexte, il paraît urgent d'améliorer la gouvernance foncière locale en vue de rationaliser l'utilisation de l'espace.
Cohérence avec la stratégie de la SPACC : Axe stratégique 3 et 4
Pilote de l'action : MCUH Partenaires : Ministères sectoriels
Objectif global du projet Améliorer la gouvernance foncière locale pour une gestion durable, participative et équitable des terres dans un contexte de changement climatique.
<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'implication des leaders et élus locaux dans la gouvernance foncière - Assurer la participation des communautés locales, des peuples autochtones, des femmes rurales et des jeunes dans la gestion des terres - Procéder à un zonage multi scalaire précisant les formes d'occupation et d'utilisation des sols par la cartographie participative - Renforcer les mécanismes locaux de sécurisation des droits d'usage et d'accès à la propriété foncière des principaux acteurs, notamment pour les peuples autochtones et les femmes rurales - Renforcer l'application des textes législatifs et réglementaires existantes en matière de gestion foncière - Reconstituer des réserves de terres communautaires et communales par la cartographie participative - Promouvoir l'utilisation de la cartographie participative comme outil de négociation et de planification des terres en milieu urbain - Aider les collectivités à réduire la vulnérabilité grâce à une planification participative

de l'utilisation des terres et des zones soumises aux aléas climatiques permanents.
<p>Indicateurs d'atteinte des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes par groupe d'acteurs ayant pris part dans les différents processus d'acquisition et d'attribution des terres - Documents de Plan de zonage élaborés et approuvés - Cartographies participatives élaborées au niveau communautaire - Nombre d'accords conclu et mis en œuvre pour sécuriser les droits d'usage de différents groupes d'acteurs - Document officiel sur les mécanismes d'accès à la propriété foncière pour les PA et les femmes rurales élaboré.
<p>Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme</p> <p>Manque de financement</p> <p>Faible adhésion des populations</p>
<p>Durée – Calendrier : Projet de 5 ans : 2017-2021</p>
<p>Budget : 2 millions d'euros</p> <p>Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.</p>
<p>Projet 10 : Adaptation du politique national genre et réduction de leur vulnérabilité au changement climatique</p>
<p>Justification du projet :</p> <p>Les femmes les enfants en bas-âges (orphelins et enfants handicapés : 1,1% de la population), les minorités, les personnes âgées, les handicapés, etc., sont les couches les plus vulnérables aux changements climatiques. Or les changements climatiques vont exacerber les problèmes de genre, entendu comme composantes fragiles, vulnérables ou marginalisées de la population, telles que les femmes, les personnes âgées, les enfants en bas-âge, les albinos, les handicapés, les minorités etc. En effet ces populations sont souvent les plus sensibles aux risques climatiques et les moins à même d'y faire face, car en situation de pauvreté et/ou de dépendance. Il s'agit donc de protéger en priorité ces populations, mais également de profiter des opportunités de l'adaptation aux changements climatiques pour renforcer leurs capacités et encourager leur autonomie et leur indépendance. En outre le dispositif de sécurité sociale en vigueur à l'heure actuelle au Congo ne couvre que 20% environ des travailleurs, ce qui est très peu (rapport du 3ème RGPH). Or l'essentiel de cette population se retrouve en milieu rural et dans les quartiers pauvres des villes où les impacts négatifs des changements climatiques sont les plus forts (inondations, développement des maladies épidémiques, etc.). Cette situation tend à s'aggraver avec l'évolution attendue du climat et requiert une forte solidarité nationale face à cette épreuve.</p>
<p>Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 3 et 4</p>
<p>Pilote de l'action : Ministère de la promotion de la femme au développement, ministère en charge des affaires sociales et de la solidarité</p> <p>Partenaires : Ministères sectoriels</p>
<p>Objectif global du projet</p> <p>Intégrer la problématique et la vulnérabilité du genre au Changement climatique dans la politique nationale</p>
<p>Objectifs spécifiques du projet</p>

<p>Protéger les couches vulnérables et les femmes en particulier lors des catastrophes climatiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faciliter l'autonomisation des femmes - Assurer la prise en compte des couches sociales défavorisées dans les politiques, les programmes, dans l'élaboration des infrastructures, etc. - Sensibiliser, protéger et renforcer les capacités des populations vulnérables - Développer la solidarité nationale - Anticiper les catastrophes climatiques et assurer la prise en compte des populations vulnérables dans les plans de gestion des catastrophes
<p>Indicateurs d'atteinte des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Taux de sensibilisation des couches vulnérables - Taux de microprojets - Taux de crédit accordés aux femmes - Nombre de femmes formées et accompagnées - Pourcentage d'AGR créées
<p>Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Difficultés d'accès aux financements - Gouvernance - Disponibilité du personnel animateur et formateur en quantité et en qualité
<p>Durée – Calendrier : Projet de 5 ans : 2017-2021</p>
<p>Budget : 2 millions d'euros</p>
<p>Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.</p>
<p>Projet 11 : Changements climatiques et gestion intégrée de déchets</p>
<p>Justification du projet :</p> <p>En déstabilisant les modes de production traditionnelle, les changements climatiques ont induit entre autres un exode rural massif. Ainsi les villes congolaises accueillent 50% de la population (estimation 2010) et compteront environ 58% en 2020. Il en résulte que la quantité de déchets produits n'en sera que plus importante d'autant que cet accroissement démographique ne s'est pas accompagné d'un accroissement des moyens de ramassage et de traitement des déchets. De même, les populations ne savent pas faire le tri des ordures et d'énormes quantités de déchets ménagers bio dégradables ou non continuent à échapper à la maîtrise des autorités. Il est à noter que malgré les efforts effectués sur le plan de traitement des déchets, tous les déchets ne sont pas recyclables. En conséquence, limiter les émissions de Gaz à Effet de Serre, c'est orienter les déchets vers le traitement qui est approprié compte tenu de leur nature. Le Compostage peut être une bonne solution pour la valorisation des déchets organiques. En effet, le compost produit peut être valorisé comme amendement organique, engrais organique ou support de culture (terreau), en agriculture au sens large. De même, la méthanisation produit du biogaz contenant du méthane qui peut être récupéré presque totalement et valorisé sous forme de chaleur, d'électricité ou même de carburant. C'est dire que la gestion des déchets ouvre la voie à un traitement mécano-biologique qui couvre plusieurs combinaisons de procédés de traitement des déchets ménagers et assimilés résiduels ayant en commun deux grandes étapes : une préparation mécanique permettant de séparer les déchets organiques des non-organiques ; un traitement par compostage ou méthanisation des déchets organiques séparés. Les</p>

déchets non organiques pouvant être valorisés sous forme de matières premières secondaires ou énergétiquement.
Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 1, 2 3 et 4
Pilote de l'action : MEFEDDE
Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG
Objectif global du projet Améliorer la gestion durable et participative des déchets pour réduire les impacts négatifs liés aux changements climatiques
Objectifs spécifiques du projet <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un système législatif et réglementaire contraignant en matière de traitement, de recyclage ou d'évacuation/élimination des déchets - Renforcer les capacités techniques, financières et organisationnelles des collectivités locales décentralisées et des populations dans le traitement et la gestion des déchets - Développer les techniques de gestion des déchets au niveau communautaire : compostage, recyclage, etc. - Développer les techniques de gestion des déchets industriels et hospitaliers
Indicateurs d'atteinte des résultats <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de programmes/projets exécutés sur le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des différents groupes d'acteurs - Supports de vulgarisation, d'information et de sensibilisation des textes produits - Nombre d'initiatives technologiques développées en matière de gestion des déchets - Nombre de bacs de collecte des ordures organiques et inorganiques - Nombre d'entreprises disposant d'un permis environnemental de gestion des déchets - Volume des déchets recyclés et/ou compostés au niveau communautaire - Absence de tas d'immondices dans les villes et d'amas de plastique dans les cours d'eau
Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de financement - Conflit d'intérêt entre acteurs
Durée – Calendrier : Projet de 5 ans : 2017-2021
Budget : 10 millions d'euros
Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.
Projet 12 : Diversification de l'offre énergétique dans un contexte de changement climatique
Justification du projet : Au Congo, la consommation énergétique est dominée à plus de 60 % par l'énergie traditionnelle, principalement le bois de chauffe. L'électricité représente environ 14 % de la consommation énergétique totale. L'approvisionnement en électricité est essentiellement d'origine hydraulique et est fourni par les trois principales centrales hydroélectriques que sont Djoué, Imboulou et Moukoulou. La production actuelle de ces centrales hydroélectriques, qui ne représente que 4 % du potentiel hydroélectrique économiquement «équitable», reste en deçà des besoins énergétiques du pays. Or la fourniture de cette énergie est largement déficitaire et justifie de nombreux délestages et le rationnement fréquemment observés. Ce déficit est justifié par de fréquents étiages liés aux sécheresses.

Par ailleurs, la demande urbaine et rurale en bois de feu et en charbon de bois est un facteur important du déboisement du territoire, ce qui aurait des rétroactions négatives sur les systèmes climatiques. Pourtant, les résidus de récoltes et autres déchets ruraux et urbains, animaux ou végétaux, ménagers ou industriels, sont de bonnes sources d'énergie non valorisées dans la plupart des communautés. Partout où les déchets sont disponibles, leur méthanisation par des techniques simples permettrait aux masses populaires de disposer de biogaz, source d'appoint utilisable pour couvrir de nombreux besoins énergétiques. Dans ce cadre, très peu d'actions sont envisagées dans le secteur du bois énergie, des énergies nouvelles et renouvelables (solaire, éolien, biogaz). Pourtant ces sources constituent actuellement des palliatifs et des alternatives dans le renforcement et la sécurisation de l'offre énergétique aux bénéficiaires des diverses composantes sociales, surtout avec la loi sur la libéralisation du secteur de l'électricité.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : MEH

Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG

Objectif global du projet

Diversifier et gérer durablement l'énergie au Cameroun dans un contexte de changement climatique.

Objectifs spécifiques du projet

- Renforcer l'offre d'énergie électrique par la création de microbarrages (de retenue et de production) et la réhabilitation des anciens ouvrages
- Diversifier les sources d'énergie électrique par la promotion des énergies alternatives (solaire, éolienne, biogaz etc.)
- Promouvoir l'utilisation des technologies d'économie d'énergie (foyers améliorés, fumoirs améliorés, utilisation des ampoules à faible consommation énergétique etc.)
- Sécuriser l'offre en bois-énergie par le reboisement d'espèces à haut rendement énergétique
- Favoriser la prise en compte des effets des changements climatique dans le contrat de concession des entreprises de production, distribution et transport d'énergie électrique.

Indicateurs d'atteinte des résultats

- Nombre de MW d'énergie hydroélectrique produits par des microcentrales
- Nombre de MW d'énergie électrique produits par les sources énergies renouvelables
- Nombre de contrats de concession prenant en compte les changements climatiques
- Nombre de foyers améliorés fabriqués et distribués
- Nombre de personne utilisant des technologies de réduction de la consommation de l'énergie électrique

Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme

- Insuffisance de financement
- Faible implication des acteurs
- Effets d'ombrage des grands projets hydro-électriques sur les petits projets

Durée – Calendrier : Projet de 5 ans : 2017-2021

Budget : 20 millions d'euros

Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 13 : Renforcement et sécurisation de l'accès aux ressources en eau et aux services d'assainissement dans un contexte de changement climatique

Justification du projet :

Le Congo dispose d'importantes potentialités en eau, aussi bien de surface que souterraine : 55,98 km³) qui sont en nette fluctuation depuis les années 1970 du fait de la succession des périodes sèches et humides, engendrant des crises de l'eau. Ces crises se traduisent par l'assèchement des points de captage d'eau (puits, sources, forages, mares). Elles sont amplifiées dans les régions des plateaux et les terres densément peuplées et engendrent des conflits entre divers groupes d'utilisateurs. Quand elle est surabondante, elle est à l'origine des inondations, dans les plaines, dans les zones côtières et dans les bas-fonds anarchiquement occupés des centres urbains. L'approvisionnement en eau est encore largement tributaire des ressources de surface dont la qualité est sans cesse dégradée par diverses sources de pollution (pesticides agricoles, du rejet sans traitement préalable des eaux usées dans la nature ou des intrusions saline d'origine marine). Les eaux souterraines, pourtant relativement abondantes, stables et moins polluées ne font pas encore l'objet d'une exploitation rationnelle à grande échelle.

Dans un contexte de changement climatique, l'amélioration de l'accès à l'eau passe par la prise en compte des usages multiples dont cette ressource fait l'objet, la valorisation des eaux souterraines, la protection des sources de captage et la multiplication des infrastructures de retenue pour réduire les pertes et optimiser l'utilisation des ressources disponibles.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : MEH

Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG

Objectif global du projet

Augmenter la résilience économique et sociale aux changements climatiques par la sécurisation et la gestion rationnelle des ressources en eau

Objectifs spécifiques du projet

- Améliorer l'accès en eau potable et aux systèmes d'assainissement, y compris pendant les périodes sèches, conformément aux OMD
- Améliorer l'efficacité de l'usage de l'eau dans tous les secteurs
- Évaluer et cartographier régulièrement les ressources en eau disponible
- Protéger les eaux contre les pollutions
- Lutter contre l'ensablement et l'envasement des cours d'eau
- Favoriser les recharges des nappes par la mise en place des ouvrages de rétention
- Renforcer les systèmes de collecte et de traitement des déchets liquides
- Promouvoir la prise en compte du Genre dans tous les programmes d'eau et d'assainissement

Indicateurs d'atteinte des résultats

- Taux d'accès équitable à l'eau potable
- Rapports périodiques sur l'évaluation et la cartographie des ressources en eau
- Le nombre de périmètres de protection et de dispositifs anti-pollution réalisés autour des points de captage des eaux
- Superficie des bassins versants et longueur des berges aménagés

<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'ouvrages de rétention construits - Nombre de projets de conservation des eaux qui augmentent les volumes retenus et améliorent les débits des cours d'eau - Taux de couverture en infrastructures sociocommunautaires d'assainissement et d'eau
<p>Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de financement - Conflits d'intérêt entre utilisateurs - Faible implication des acteurs
<p>Durée – Calendrier : Projet de 5 ans : 2017-2021</p>
<p>Budget : 8 millions d'euros</p>
<p>Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.</p>
<p>Projet 14 : Renforcement des capacités d'adaptation du système de santé nationale face aux changements climatiques</p>
<p>Justification du projet :</p> <p>La recrudescence des maladies épidémiques/endémiques vectorielles ou liées à l'eau du fait des changements climatiques est désormais établie : épidémie récurrente de choléra, paludisme les , maladies liées à l'eau dans les grandes villes et dans les zones rurales, etc. Face à une offre sanitaire insuffisante, les populations font recours à l'automédication et à la pharmacopée traditionnelle ; et cela, malgré la mise en œuvre des programmes prioritaires de santé tels que la lutte contre les maladies: programme national de lutte contre la tuberculose, programme national de lutte contre le paludisme, programme national de lutte contre l'onchocercose, etc., déployée par le gouvernement. Compte tenu de l'accroissement démographique du pays évalué à 2,8% au cours de la période 1987-2005 (3ème RGPH), la population n'accédant pas aux soins médicaux de qualité ne fera s'accroître au fil des ans. D'où l'urgence de renforcer l'offre sanitaire, en prenant en compte les facteurs de l'incidence saisonnière des maladies.</p>
<p>Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 3 et 4</p>
<p>Pilote de l'action : MEH</p>
<p>Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG</p>
<p>Objectif global du projet</p> <p>Renforcer les capacités du système de santé nationale pour améliorer sa résilience aux changements climatiques</p>
<p>Objectifs spécifiques du projet</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la couverture sanitaire - Renforcer la performance de la surveillance épidémiologique - Valoriser la pharmacopée - Prise en charge médicale des populations déplacées
<p>Indicateurs d'atteinte des résultats</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de formations sanitaires créées ou réhabilitées - Nombre de personnels formés/recyclés - Nombre de personnels qualifiés recrutés - Nombre de centres d'analyses créés et opérationnels - Nombre de relais communautaires ravitaillés en kits de prise en charge des victimes

<ul style="list-style-type: none"> - des catastrophes et des maladies émergentes liées aux changements climatiques - Répertoire des meilleures expériences de la pharmacopée disponible - Budget suffisant alloué à la recherche - Pourcentage de l'offre sanitaire - Nombre de laboratoires d'analyse médicales créés et renforcés - Nombre de formations sanitaires qui répondent aux normes
<p>Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insuffisance de financement - Conflits d'intérêt entre utilisateurs - Faible implication des acteurs
<p>Durée – Calendrier : Projet de 4 ans : 2017-2020</p>
<p>Budget : 5 millions d'euros</p> <p>Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.</p>
<p>Projet 15 : Prise des changements climatiques dans le développement des activités touristiques et artisanales</p>
<p>Justification du projet :</p> <p>Les impacts directs de la variabilité accrue du climat seront la complication des conditions d'exercice de l'activité touristique : la modification des conditions de confort, de santé et de sécurité, etc. L'artisanat pourrait être directement touché quand de fortes pluies et des inondations rendent inaccessibles certains sites ou quand l'excès d'humidité fait pourrir la matière première et prolonge le temps de travail. Les impacts indirects se manifesteront à travers la réduction de la disponibilité des ressources qui font l'attractivité du pays (paysages, forêts, biodiversité, littoral). La question de l'eau et notamment de l'accès à l'eau potable est également prédominante. La hausse prévue du niveau de la mer, associée à d'autres phénomènes naturels ou d'origine anthropique, menace aussi nombre de ressources touristiques côtières ainsi que les infrastructures des plages. Il faudra d'ailleurs s'attendre à beaucoup d'autres problèmes dès lors que le tourisme reste dépendant de nombreux autres secteurs. Comme l'objectif visé par le DSCERP dans ce domaine est de doubler l'effectif annuel de touristes extérieurs à l'horizon de la stratégie en renforçant le dispositif institutionnel de promotion du tourisme et en identifiant/retenant un nombre restreint de sites touristiques à fort potentiel de développement, il faudrait dès à présent mobiliser les énergies en faveur d'un réaménagement conséquent de ces sites et plus généralement des infrastructures touristiques.</p> <p>En ce qui concerne l'artisanat, le DSCERP préconise de rendre le secteur plus attractif à travers le renforcement des capacités des artisans et leur meilleure intégration dans le circuit économique. Il est nécessaire de mieux structurer le secteur, de diversifier et d'accroître l'offre en matière première par un meilleur contrôle des ressources ce qui permettra d'améliorer la qualité de l'offre ainsi que la conservation des produits.</p>
<p>Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 3 et 4</p>
<p>Pilote de l'action : MPMPME</p> <p>Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG</p>
<p>Objectif global du projet</p> <p>Améliorer la résilience des activités touristiques et artisanales aux effets du changement climatique</p>

Objectifs spécifiques du projet

- Créer et réaménager les infrastructures touristiques
- Structurer le secteur de l'artisanat à travers un inventaire des activités et métiers qui la composent
- Diversifier et accroître l'offre en matières premières du secteur de l'artisanat
- Encourager la production artisanale (organisation des concours du meilleur artisan, des foires expositions, etc.)
- Améliorer la conservation des produits artisanaux pour limiter leur détérioration et les pertes.
- Développer des voies d'accès aux centres artisanaux et sites touristiques

Indicateurs d'atteinte des résultats

- Existence du fichier national des activités et des métiers de l'artisanat
- Existence du fichier national des artisans suivant les métiers ou ordres préalablement retenus
- Nombre de nouveaux textes et réglementation du secteur de l'artisanat adaptée au contexte des changements climatiques
- Nombre de nouvelles unités de production artisanales construites pour mettre les artisans à l'abri des intempéries et des risques climatiques
- Nombre de villages de l'artisanat construits
- Nombre d'actions de promotion de la diversification de l'offre en matière première pour les unités de production artisanale
- Nombre d'opérations de développement de nouvelles sources de matières premières pour l'artisanat

Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme

- Mobilisation insuffisante des bénéficiaires pour la réalisation des projets
- Problèmes de gouvernance et de corruption
- Difficultés de financement

Durée – Calendrier : Projet de 5 ans : 2017-2020

Budget : 5 millions d'euros

Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 16 : Développement d'une agriculture intégrée et résiliente face aux effets des changements climatiques**Justification du projet :**

L'agriculture congolaise est essentiellement pluviale et occupe environ 60% de la population. C'est donc l'un des plus grands pourvoyeurs d'emploi du pays. C'est une agriculture, souvent extensive, très dépendante des conditions climatiques. Celles-ci se caractérisent de plus en plus par une très grande variabilité spatio-temporelle des pluies et des sécheresses récurrentes qui, combinées aux activités anthropiques accélèrent la dégradation des ressources naturelles dans certaines zones agroécologiques. C'est une agriculture dominée par la petite exploitation familiale fondée sur les cultures céréalières, les tubercules et de plus en plus par les cultures maraîchères autour des points d'eau ou des centres urbains. Les cultures industrielles sont essentiellement développées dans certaines zones et comprennent une gamme tout aussi variée de cultures comme, le cacao, le café, le palmier

à huile, les bananes etc. Toutes ces cultures sont étroitement liées aux conditions climatiques. Or, les principaux objectifs poursuivis par le pays sont le l'accroissement des surfaces cultivées, l'augmentation des rendements des cultures vivrières et des cultures industrielles afin d'assurer la sécurité alimentaire et d'exporter le surplus pour une rentrée conséquente des devises.

Mais le potentiel productif ne fait que se dégrader, résultat d'une situation climatique globalement défavorable qui s'accompagne de nombreux ennemis des cultures (ravageurs) et des maladies cryptogamiques alors que les terres sont par ailleurs surexploitées du fait de l'accroissement démographique. C'est donc une agriculture soumise à de nombreuses contraintes : irrégularité et mauvaise répartition spatio-temporelle des précipitations, méthodes culturales rudimentaires, attaques parasitaires diverses, baisse de la fertilité des sols, difficultés d'accès aux marchés et problèmes d'écoulement de la production, faible implication de la recherche, faible utilisation des intrants, difficultés d'accès aux semences, faible sécurisation foncière, etc. Les impacts socio-économiques des facteurs climatiques sur l'agriculture sont entre autres la baisse des rendements agricoles à l'origine de l'insécurité alimentaire, de l'exacerbation des conflits fonciers, de l'exode rural, de l'accentuation de la pauvreté en milieu rural.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : MAEP

Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG

Objectif global du projet

Développer une agriculture intégrée et résiliente face aux effets des changements climatiques

Objectifs spécifiques du projet

- Dans les zones périodiquement déficitaires en eau, promouvoir une intensification agricole intégrée durable, faisant recours à l'amélioration du travail du sol et du désherbage, à la fertilisation, à l'utilisation de variétés mieux adaptées et plus productives et à une utilisation rationnelle des sols et tenant compte du traitement des déchets dans les zones agro-sylvo-pastorales
- Rendre accessible les prévisions saisonnières et les informations du système d'alerte précoce pour mieux planifier les opérations agricoles
- Soutenir et vulgariser la recherche des variétés (semences, rejets, etc.) Les mieux adaptées aux conditions climatiques des différentes zones agro écologiques et, aux maladies des cultures
- Promouvoir l'irrigation, le recours à la gestion concertée de l'eau dans les bas-fonds et dans les bassins-versants ainsi que le développement des techniques de conservation de l'eau pour prolonger les campagnes agricoles
- Assurer l'accès à la terre et la sécurisation foncière des populations et un zonage conséquent des terres
- Promouvoir une amélioration durable de la sécurité alimentaire par le développement des moyens de conservation des produits agricoles et la mise en place des unités de transformation de ces produits
- Développer des filières porteuses
- Désenclaver les bassins de production pour permettre l'accès au

<ul style="list-style-type: none"> - marché - Soutenir l'agriculture périurbaine
<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d'atteinte des résultats - Nombre de groupements d'agriculteurs identifiés et formés qui appliquent effectivement les mesures prescrites - Nombre de fermes pilotes et des fermes semencières créées - Rapports sur la situation de départ de productions et la situation dans un cadre amélioré - Nombre de personnes formées sur la gestion des récoltes et des déchets agricoles - Nombre de plans de zonage fonctionnels
<p>Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme</p> <ul style="list-style-type: none"> - Retards dans le démarrage des projets, Programme trop large conduisant à dilution des activités - Mobilisation insuffisante des bénéficiaires - Problèmes de gouvernance et de corruption - Mauvaise gestion et utilisation des moyens du projet - Difficultés de financement - Insuffisance des ressources humaines
<p>Durée – Calendrier : Projet de 5 ans : 2017-2020</p>
<p>Budget : 8 millions d'euros</p>
<p>Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.</p>
<p>Projet 17: Réduction des effets des changements climatiques sur le secteur halieutique</p>
<p>Justification du projet :</p> <p>La pêche s'effectue dans les eaux marines le long de la cote (170 Km) et dans les eaux douces continentales, (les grands fleuves et les lacs naturels ou artificiels). L'aquaculture quant à elle est récente et se développe de plus en plus dans les lacs et étangs aménagés et les structures hors sols. L'élévation du niveau de la mer consécutive au réchauffement climatique déstabilise les habitats des poissons et entraînent leur émigration. Dans les eaux continentales, les perturbations observées sont liées d'une part aux inondations qui perturbent la reproduction des poissons, à la sécheresse à l'origine de l'assèchement pendant de longs mois de certains cours d'eau et d'autre part à leur réchauffement. Il s'ensuit une diminution des populations de poissons et donc des prises. Ainsi le secteur de la pêche est menacé par la destruction des écosystèmes de mangroves, la modification de la composition des stocks de poissons, et l'assèchement des cours d'eau intérieur. En réaction à cette situation on observe une surpêche avec des filets à mailles très fines qui prélèvent les alevins. L'émigration et la reconversion des pêcheurs sont des réponses observées dans certaines zones.</p> <p>De même, l'aquaculture se développe progressivement à l'initiative du MAEP par une promotion des activités dans ce secteur. C'est d'ailleurs ce qui est préconisé par le DSCERP. pour accroître la production halieutique et réduire l'impact du CC dans ce secteur, des mesures adaptées doivent être prises.</p>
<p>Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 3 et 4</p>
<p>Pilote de l'action : MAEP</p>

Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG
Objectif global du projet Améliorer la résilience du secteur halieutique vis à vis des impacts négatifs des changements climatiques
Objectifs spécifiques du projet <ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les stations piscicoles dans la collecte et l'exploitation des données climatiques - Contrôler le système d'exploitation de pêche dans les barrages réservoirs pour garantir une meilleure exploitation des espèces et éviter la surpêche - Créer et promouvoir les structures hors sols, les étangs et les sites expérimentaux de pisciculture Sensibiliser et former les populations sur les meilleures techniques de pisciculture - Promouvoir les techniques et technologies traditionnelles améliorées pour le traitement, le séchage et la conservation des produits d'origine halieutique
<ul style="list-style-type: none"> - Indicateurs d'atteinte des résultats - Nombre de pisciculteurs formés - Nombre d'étangs piscicoles et de structures hors sols créés et fonctionnels - Nombre de centres de démonstration construits et réhabilités - Nombre de fours de séchage de poissons montés (foyers améliorés) ou construits pour - réduire les pertes après récoltes
Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme <ul style="list-style-type: none"> - difficultés financière, crise économique - catastrophes naturelles - Difficultés de financement - Insuffisance des ressources humaines
Durée – Calendrier : Projet de 3 ans : 2017-2020
Budget : 3 millions d'euros
Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.
Projet 18: Réduction de la vulnérabilité des forêts aux changements climatiques au Congo
Justification du projet : Les forêts congolaises couvrent une superficie de 22,4 millions d'hectares soit 65 % du territoire national. Ces formations végétales sont fortement exploitées. Les changements climatiques ont des conséquences variées sur cet écosystème. Ils affectent différemment les forêts des zones méridionales de celles des zones septentrionales. Ils sont également responsables de la dégradation forestière, de la diminution de la biodiversité et de la destruction des habitats de la faune et des espèces fauniques. Ils affectent la croissance des arbres, provoquent-leur dépérissement et perturbent leur production ainsi que leur reproduction. Mais leurs effets sont souvent indirects, via la périodicité des incendies ou le changement des comportements des ravageurs et des maladies. Les interactions entre les facteurs climatiques et d'autres entraînent d'énormes pressions sur les forêts et les arbres en raison de la demande en terres agricoles, de la production du bois de feu et du charbon de bois etc. Les activités humaines appauvrissent

la biodiversité par le biais des changements d'utilisation et d'affectation des terres. Les changements climatiques peuvent aggraver l'appauvrissement de la biodiversité en accélérant la disparition d'une proportion importante d'espèces ou en réduisant la redondance dans les écosystèmes fortement perturbés. Ils impactent directement les fonctions des organismes individuels (croissance et comportement, etc.), modifient les populations (effectifs et structure par âges, etc.), déstabilisent la structure et la fonction des écosystèmes (décomposition, cycle des substances nutritives, débits d'eau, composition et interactions des espèces, etc.) ainsi que la répartition des écosystèmes dans les paysages; et indirectement, par le biais, par exemple, des modifications des régimes de perturbations. Les modifications de la diversité biologique à l'échelle des écosystèmes et des paysages sont susceptibles à leur tour d'avoir des répercussions sur le climat mondial et régional. Elles jouent sur l'absorption et l'émission des gaz à effet de serre, ainsi que sur l'albédo et l'évapotranspiration. De plus, les incidences des changements climatiques sur la diversité biologique sont fortement contextualisées.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : MAEP

Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG

Objectif global du projet

Améliorer la résilience des forêts et des activités forestières aux impacts des changements climatiques

Objectifs spécifiques du projet

- Identifier les effets négatifs des changements climatiques sur les forêts en fonction des zones agroécologiques
- Assurer une surveillance et un suivi des espaces forestiers contre les conséquences des changements climatiques (feux de végétation, taux de dégradation des couverts, etc.)
- Identifier les principaux parasites saisonniers des plantes
- Capitaliser les acquis de la recherche sur les espèces adaptées aux différentes zones agroécologiques
- Développement des projets de reboisement des espèces adaptées
- Contribuer à l'amélioration de la gestion durable et intégrée des forêts naturelles du septentrion
- Valoriser les rebus de bois issus de l'exploitation forestière .

Indicateurs d'atteinte des résultats

- Nombre de personnes sensibilisées
- Surfaces forestières régénérées
- Nombre de parcs créés

Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme

- Crise économique
- Difficultés de financement

Durée – Calendrier : Projet de 5 ans : 2017-2020

Budget : 8 millions d'euros

Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

Projet 19 : Prise en compte du changement climatique dans le développement des industries en République du Congo

Justification du projet :

L'industrie congolaise est géographiquement concentrée dans la zone du Littoral notamment à Pointe-Noire où l'on trouve près de 60% des industries. Les autres unités industrielles sont dispersées dans le reste du pays. Cependant, l'élévation du niveau de la mer et d'autres effets du changement climatique auront probablement de nombreuses conséquences biophysiques et socio-économiques dans le secteur industriel. En effet, l'intensification des aléas climatiques (ondes de tempête, etc.) résultant de l'élévation du niveau de la mer et du changement climatique aurait d'importantes répercussions économiques sur les infrastructures urbaines et les propriétés. Ces modifications auront également des répercussions importantes sur les modes de vie traditionnels (production locale, etc.)

En effet, le DSCERP accorde de l'importance au développement des agro-industries qui tirent leurs matières premières de l'agriculture. Avec les changements climatiques, ces agro-industries devront faire face aux contraintes d'approvisionnement en matière première et en énergie dont la production dépend des conditions climatiques. Il faudrait également penser au traitement des déchets d'origine industriel.

Cohérence avec la stratégie de la SPACC: Axe stratégique 3 et 4

Pilote de l'action : MDIE

Partenaires : Ministères sectoriels, collectivités locales, privé, ONG

Objectif global du projet

Intégrer les changements climatiques dans la gestion des activités industrielles au Congo

Objectifs spécifiques du projet

- Identifier et cartographier les risques climatiques qui affectent les industries
- Encourager le développement de l'utilisation des sources d'énergie alternatives (énergie thermique, énergie solaire, énergie éolienne)
- Améliorer la gestion des déchets industriels

Indicateurs d'atteinte des résultats

- Développement de nouvelles sources d'énergie
- Nombre de drains et de digues de protection construit
- Rapports de suivi des sectoriels
- Nombre d'acteurs sensibilisés
- Disponibilité des plans de gestion de risques potentiels
- Rapports de contrôles de qualité des rejets industriels

Risques pouvant entraver le fonctionnement du programme

- Crise économique
- Difficultés de financement
- Catastrophes naturelles

Durée – Calendrier : Projet de 5 ans : 2017-2020

Budget : 5 millions d'euros

Sources de financement : GVT du Congo, PTF, autres bailleurs, PNUD, etc.

2.2. Fiches détaillés des projets spécifiques adossés sur le PNAE

Au total vingt et trois (23) projets ont été formulés et répartis dans sept (7) programmes

PROGRAMME 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ENVIRONNEMENT
Projet 1 : Harmonisation du cadre juridique de l'environnement
Projet 2 : Implantation du système de gestion axée sur les résultats (GAR) dans l'administration de l'environnement
Projet 3 : Elaboration du cadre de gestion environnemental et social
Projet 4 : Refonte du cadre institutionnel de l'environnement
Projet 5 : Sensibilisation des populations et renforcement des capacités des acteurs sur l'accès et le partage juste équitable des avantages (APA) des ressources de biodiversité
Projet 6 : Création du centre inventaire des gaz à effet de serre (CIGES)
Projet 7 : Mise en place d'une police environnementale
Projet 8 : Mise en place de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)
PROGRAMME 2 : EDUCATION, SENSIBILISATION ET FORMATION RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT
Projet 9 : Campagne nationale d'éducation environnementale
Projet 10 : Sensibilisation et vulgarisation de la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones
PROGRAMME 3: SANTE ET ENVIRONNEMENT
Projet 11 : Création d'une société nationale de vidange des fosses sceptiques
Projet 12 : Centre de collecte et de traitement des ordures
Projet 13 Traitement des eaux usées
Projet 14 : Traitement des déchets et des eaux usées des hôpitaux
Projet 15 : Sensibilisation du genre sur la gestion durable de l'environnement.
PROGRAMME 4 : URBANISME ET ENVIRONNEMENT
Projet 16 : Renforcement des capacités des populations sur l'atténuation, l'adaptation et la résilience aux effets des changements climatiques
Projet 17 : Renforcement des capacités du genre dans les initiatives d'adaptation aux changements climatiques
Projet 18 : Stratégie et plan d'action de prévention et d'atténuation de l'érosion hydrique dans les principales villes du Congo
PROGRAMME 5 : ENERGIE ET ENVIRONNEMENT
Projet 19 : Plan énergie domestique en milieu urbain
PROGRAMME 6: AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT
Projet 20 : sensibilisation sur le droit à l'alimentation adéquate
Projet 21 : Promotion de la domestication des principaux PFNL
PROGRAMME 7: PROMOTION DE LA RECHERCHE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT
Projet 22 : Vulgarisation des techniques agro forestières en milieu rural
Projet 23 : Mise en place du cadre juridique sur la biosécurité

CHAPITRE III

PLANS D'INVESTISSEMENT DU PNAE

3. Plans d'investissement du PNAE

3.1. Plan d'investissement des projets de la SPACC

La SPACC comprend quatre axes stratégiques couvrant 12 secteurs et se décline en un ensemble de 5 projets transversaux d'un montant total de **18 millions d'Euros** et de 14 projets sectoriels pour un montant de **87 millions d'Euros**. Ces actions s'échelonnent sur l'ensemble de la durée du plan, de 2017 à 2021. Le montant global est de **105 millions d'euros**.

Les sources potentielles de financement sont :

- Le budget d'investissement public de l'État
- Les financements régionaux et internationaux
- Le secteur privé
- Les partenaires Techniques et Financiers

Rappel des axes stratégiques des politiques d'atténuation et d'adaptation du Congo

Axe stratégique 1. Renforcer la politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre

Axe stratégique 2. Renforcer la politique d'adaptation du Congo

Axe stratégique 3. Améliorer les connaissances : informer, éduquer et mobiliser la population sur les mécanismes des changements climatiques et de leurs impacts pour le Congo

Axe stratégique 4. Intégrer l'adaptation aux changements climatiques dans les stratégies et politiques sectorielles nationales

Ce plan de financement concerne les projets d'adaptation. Les projets d'atténuation sont financés dans le cadre du plan d'investissement de la REDD+.

3.2. Plan d'investissement des projets spécifiques adossés sur le PNAE

PROGRAMMES/PROJETS	BUDGET ESTIMATIF (en euros)
PROGRAMME 1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE	

L'ENVIRONNEMENT	
Projet 1 : Harmonisation du cadre juridique de l'environnement	
Projet 2 : Implantation du système de gestion axée sur les résultats (GAR) dans l'administration de l'environnement	
Projet 3 : Elaboration du cadre de gestion environnemental et social	
Projet 4 : Refonte du cadre institutionnel de l'environnement	
Projet 5 : Sensibilisation des populations et renforcement des capacités des acteurs sur l'accès et le partage juste équitable des avantages (APA) des ressources de biodiversité	
Projet 6 : Création du centre inventaire des gaz à effet de serre (CIGES)	
Projet 7 : Mise en place d'une police environnementale	
Projet 8 : Mise en place de l'Agence Nationale de Protection de l'Environnement (ANPE)	
PROGRAMME 2 : EDUCATION, SENSIBILISATION ET FORMATION RELATIVES A L'ENVIRONNEMENT	
Projet 9 : Campagne nationale d'éducation environnementale	
Projet 10 : Sensibilisation et vulgarisation de la loi portant promotion et protection des droits des populations autochtones	
PROGRAMME 3: SANTE ET ENVIRONNEMENT	
Projet 11 : Création d'une société nationale de vidange des fosses septiques	
Projet 12 : Centre de collecte et de traitement des ordures	
Projet 13 Traitement des eaux usées	
Projet 14 : Traitement des déchets et des eaux usées des hôpitaux	
Projet 15 : Sensibilisation du genre sur la gestion durable de l'environnement.	
PROGRAMME 4 : URBANISME ET ENVIRONNEMENT	
Projet 16 : Renforcement des capacités des populations sur l'atténuation, l'adaptation et la résilience aux effets des changements climatiques	
Projet 17 : Renforcement des capacités du genre dans les initiatives d'adaptation aux changements climatiques	
Projet 18 : Stratégie et plan d'action de prévention et d'atténuation de l'érosion hydrique dans les principales villes du Congo	
PROGRAMME 5 : ENERGIE ET ENVIRONNEMENT	
Projet 19 : Plan énergie domestique en milieu urbain	
PROGRAMME 6: AGRICULTURE ET ENVIRONNEMENT	
Projet 20 : sensibilisation sur le droit à l'alimentation adéquate	
Projet 21 : Promotion de la domestication des principaux PFNL	
PROGRAMME 7: PROMOTION DE LA RECHERCHE EN MATIERE D'ENVIRONNEMENT	
Projet 22 : Vulgarisation des techniques agro forestières en milieu rural	
Projet 23 : Mise en place du cadre juridique sur la biosécurité	

Conclusion

ANNEXES